

Direction des Services du Cabinet
Pôle communication
interministérielle

Tarbes, le 02 février 2016

2016-006

**Organisation d'élections - commune de SERS
dimanche 6 mars 2016**

Par arrêté préfectoral du 27 janvier 2016, les électrices et électeurs de la commune de SERS sont convoqués le dimanche 06 mars 2016 à l'effet d'élire un conseiller municipal.

Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures.

S'il doit être procédé à un second tour de scrutin, il aura lieu le dimanche 13 mars 2016. Les heures d'ouverture et de clôture seront les mêmes que pour le premier tour.

Chaque candidat à cette élection doit obligatoirement déclarer sa candidature à la Sous-Préfecture d'Argelès-Gazost – Avenue Monseigneur Flauss à Argelès-Gazost ou à la Préfecture – bureau des élections et des professions réglementées – rue des Ursulines à Tarbes du jeudi 11 février au jeudi 18 février 2016 inclus de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures. La déclaration de candidature est effectuée personnellement ou par un mandataire muni d'un mandat signé par le candidat.



Contact Presse :

Pôle communication interministérielle : 05.62.56.65.05

pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr

facebook.com/Préfet des Hautes-Pyrénées twitter.com/@Prefet65

site internet : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/>